

## ENFANTS PERDUS EN POITOU

Adolescents parisiens en grande détresse physique et morale  
envoyés par l'*Union française pour le sauvetage de l'enfance*  
au domaine de la Bussière (Lhonnaizé, Vienne)  
et confiés aux soins d'Emma Darbez et d'André Léo

J'ai déjà présenté, à l'assemblée générale de 2010, Emma Darbez, son domaine de la Bussière à Lhonnaizé, et l'accueil qu'elle y a donné à des jeunes en danger physique et moral que lui envoyait l'*Union française pour le sauvetage de l'enfance*<sup>1</sup>. Mais depuis sont apparus des éléments nouveaux, touchant en particulier au rôle qu'à cette occasion a joué près d'elle André Léo, et dont l'intérêt justifie de reprendre le sujet.

**L'Union française pour le sauvetage de l'enfance, Caroline de Barrau de Muratel, & Pauline Kergomard.**

L'*Union française pour le sauvetage de l'enfance* a été créée en 1887<sup>2</sup> par deux femmes, qui ont toutes deux été des amies d'André Léo, Caroline de Barrau de Muratel et Pauline Kergomard<sup>3</sup>.

Pauline Kergomard (24 avril 1838, Bordeaux-13 février 1925, Saint-Maurice, Val-de-Marne<sup>4</sup>), est une Reclus, fille de Jean, inspecteur d'Académie à Bordeaux, et cousine germaine de la tribu des

1 Et par la suite, par le *Patronage de l'enfance et de l'adolescence*, d'Henri Rollet.

2 De nombreux articles ont paru à cette occasion dans la presse. Je citerai la déclaration commune de Caroline de Barrau et Pauline Kergomard donnée au *Rappel* le 27 mai 1887 (page 3) et reproduite ici en Annexe I.

3 Comme pour son futur mari, Jules Kergomard, Pauline a fait la connaissance d'André Léo chez ses cousins Élie et Élisée Reclus. Les Champseix (puis après le décès de Grégoire, le 4 décembre 63, Léodile seule), se sont trouvés à l'automne 1863 être les proches voisins des frères Reclus, leur appartement du 2, place de la Promenade étant mitoyen de celui que partageaient Élie et Élisée au 4 de la même place. Nous savons peu de choses sur les relations de Pauline et de Léodile, qui paraissent s'être peu à peu estompées, jusqu'à ce qu'elles cessent lorsque Pauline a reçu la nouvelle de la mise en ménage d'André Léo avec Benoît Malon de dix-sept ans plus jeune qu'elle. "Il faut pourtant que je vous annonce un mariage ... libre qui, lorsque j'ai eu vaincu mon haut-le-cœur m'a assez amusée" écrit-elle le 22 septembre 1873 à une correspondante (que je ne peux dévoiler, car cette lettre appartient à un dossier d'un fonds privé, qui fait l'objet d'un travail en cours). Il reste singulier qu'il n'y ait eu par la suite aucun lien entre les deux femmes, Pauline étant proche de son cousin Élisée qui est lui-même un très grand ami de Léodile. Il y a encore la famille nancéienne de Charles et Mathilde Keller, intimes tant d'André Léo que de Pauline. Et est-il vraisemblable que Pauline n'ait rien su de la part qu'André Léo prenait, aux côtés de sa cousine Emma Darbez, à l'accueil des enfants de l'*Union* en Poitou ?

Entre André Léo et Caroline, il semble y avoir eu des hauts et des bas. Contrairement à Pauline, Caroline a accepté l'engagement de Léodile auprès de Malon. Mais elle a mal reçu l'annonce de la séparation du couple en avril 1878 (du fait d'André Léo). Cependant, la nouvelle, fin 1884, que son "fils adoptif" Léo Champseix est gravement malade (il décède le 30 mars 1885) ranime pour un temps la correspondance. Mais il est toujours difficile d'établir, au seul vu des lettres dont nous disposons, ce qu'ont pu être les relations réelles de Léodile avec les unes et les autres. De Pauline, par exemple, il n'existe aucune lettre dans les archives d'André Léo.

4 Là même où André Léo est décédée vingt-cinq ans plus tôt. À la différence que Pauline, dont la conscience s'obscurcissait à partir du moment où, en 1917, elle a cessé toutes fonctions publiques, a fini ses jours dans une maison de santé.

enfants du pasteur Jacques Reclus d'Orthez. Montée à Paris pour exercer son métier d'institutrice privée, elle fréquente ses cousins Élie et Élisée qui partagent le même appartement avec leurs familles. Elle fait chez eux la connaissance de son futur mari, Jules Kergomard, promis à un bel avenir dans les Lettres. Mais ce perfectionniste s'absorbe à ce point dans ses travaux qu'il ne produira jamais grand chose. C'est Pauline qui fait bouillir la marmite familiale par son travail d'institutrice privée, jusqu'à ce que, soutenue par son ami Ferdinand Buisson, elle devienne la première femme inspecteur général de l'Instruction publique, au titre des écoles maternelles, qu'elle n'a pas créées, mais dont elle portera la naissance par plus de trente années d'une activité prodigieuse. Cette femme toute menue est une flamme vivante. Par sa passion éducative, et sa qualité d'inspectrice générale de l'Instruction publique, elle est tout à fait à sa place dans la fondation de *l'Union pour le sauvetage*.



*Pauline Kergomard*

Caroline Coulomb (3 septembre 1828, Eaubonne-18 décembre 1888, Paris 16<sup>e</sup>) a épousé Maurice de Barrau de Muratel, appartenant à une vieille famille du Tarn. Le couple réside dans ses deux domaines tarnais, la Sabartarié (Viviers-lès-Montagnes) et le Montagnet (Sorèze).

Caroline est elle aussi une passionnée d'éducation et de pédagogie. Elle vit entourée d'un essaim de jeunes dont elle assure l'instruction, ses trois enfants, les quatre de son amie Eulalie Berry <sup>5</sup>, et d'autres, un garçon de Castres connu sous le surnom du "Petit Lama", Amélie Leblois <sup>6</sup>, fille du pasteur strasbourgeois Louis-Georges Leblois, qui sera la première femme docteur ès sciences de France, et Léo Champseix, l'un des fils jumeaux d'André Léo. Quand les plus âgés de ces enfants arrivent à l'âge d'entrer à l'Université, Caroline vient s'installer avec eux à Paris. Elle s'y intéresse à

<sup>5</sup> Eulalie BERRY (11 février 1832, Cordes-sur-Ciel - 28 juillet 1925, Castres). Née Marie Eulalie Caroline Mersié. Elle vit le plus souvent avec ses quatre enfants près de son amie Caroline de Barrau.

<sup>6</sup> Louise Amélie LEBLOIS (10 juillet 1860, Strasbourg-16 mars 1940, Paris 7<sup>e</sup>), l'une des neuf enfants du célèbre pasteur luthérien libéral strasbourgeois George Louis Leblois, mainteneur de la langue française dans l'Alsace prussifiée. Élève de Caroline de Barrau qui la mène brillamment à quinze ans aux deux baccalauréats de lettres et de sciences.

tout ce qui est action sociale, et en particulier à l'*Œuvre des libérées de Saint-Lazare* dont elle sera par la suite élue présidente.



*Un rare portrait de Caroline de Barrau de Muratel en quatrième de couverture du Petit almanach féministe illustré pour 1908*

Saint-Lazare est alors la prison pour femmes de Paris : on y trouve aussi bien des femmes condamnées en justice pour des délits mineurs, des prostituées en situation irrégulière, ou malades, et un quartier de mineures qui sont pour certaines issues de la prostitution. Lorsque ces femmes et jeunes filles sortent de prison, elles sont pour la plupart totalement démunies. L'*Œuvre* a ouvert pour elles près de Saint-Lazare une maison où elles peuvent trouver un premier secours : vêtements, bons de repas, hébergement court, petite avance financière ; on les aide à trouver logis et emploi. Par la suite, la maison principale de l'*Œuvre* est transférée place Dauphine, en face du Palais de Justice, car les associés ont décidé d'appliquer l'adage "mieux vaut prévenir que guérir", et vont au Dépôt du Palais, ou à certaines audiences, obtenir de la Justice, ou de l'Administration pénitentiaire de prendre en charge certaines des prévenues, leur évitant, autant que possible, une condamnation et sa fatale conséquence, l'inscription au casier judiciaire.

Tout cela ne se fait pas sans fréquenter les lieux sensibles ou, comme le dit la déclaration donnée au *Rappel*, "explorer les garnis et les quartiers besoigneux"<sup>7</sup>, d'où la constatation qui ne tarde pas, que les mineures qui sont amenées à connaître Saint-Lazare ne sont qu'une petite part des jeunes, garçons et filles, en souffrance et en péril.

De là, le choix de fonder une nouvelle association, la *Société de sauvetage de l'enfance*<sup>8</sup>. Son premier propos est de mener dans les divers quartiers difficiles des enquêtes sociales et de constituer des dossiers afin de faire des signalements aux autorités et aux services sociaux. Mais, devant la quantité de cas urgents rencontrés, ce simple travail d'observation va céder la place, lorsque cela est possible, à une prise en charge par l'association d'un certain nombre des jeunes rencontrés. Par leurs cotisations, les associés permettent d'assurer les frais de placement dans de petites institutions, ou, mieux encore, dans des familles d'accueil.

<sup>7</sup> Cf., ci-dessous, cette déclaration en Annexe I.

<sup>8</sup> Tel qu'elle se nomme au commencement.

### Emma Darbez adhère à l'*Union de sauvetage*.

Dès que, courant 1888, Emma Darbez apprend par la presse la création de l'association, elle s'adresse, sans doute par Léodile, à Caroline de Barrau pour offrir son adhésion <sup>9</sup>. S'occuper d'enfants en difficulté se présente à elle comme une revanche sur une vie jusque là plutôt triste et dénuée de perspectives.

Rappelons qui est Emma Darbez, cousine germaine et amie très chère d'André Léo.

Thalie Bellotteau, troisième épouse de Zéphirin Béra et mère de Léodile, a une sœur cadette, Victoire, qui a épousé un petit notable poitevin, Jean Rivault, châtelain de Venours <sup>10</sup>. C'est là que naissent leurs trois filles, Emma, Laure (décédée enfant) et Délie. À une date non établie, la famille quitte Venours pour s'installer au domaine de Fontmort sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire. Jean Rivault y décède en 1850.

En 1857, Emma se marie (hélas) avec Paul Darbez, descendant d'une dynastie de notaires poitevins. Tous les témoins s'accordent pour dire que Paul Darbez n'a pas un caractère très aimable, qu'il est près de ses sous (ou plutôt, puisqu'il va vivre plus ou moins à leurs crochets, de ceux de sa belle-mère, puis de sa femme), et qu'on ne voit pas très bien quelles sont ses occupations. Bref, c'est un fruit sec. De plus, le couple n'aura pas d'enfants.

Lorsque les Champseix reviennent en France au début de l'année 1861, Léodile ne manque pas de venir en séjour à Fontmort. Elle y achève son troisième roman, *Un divorce*. On l'y retrouve durant l'été et l'automne 1863, comme en témoignent quelques lettres conservées de Grégoire Champseix à sa femme. Le couple vient d'emménager, ainsi qu'il l'a été dit, dans un nouvel appartement, au 2, place de la Promenade, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, quartier des Batignolles. Grégoire, resté à Paris pour l'aménager, vient à se blesser grièvement.

Ici, j'ai été induit en erreur par Élisée Reclus. Le hasard a fait que les deux frères Reclus, Élie et Élisée, et leurs familles, sont, comme on l'a vu, venus peu après les Champseix s'installer juste à côté d'eux, au 4, place de la Promenade <sup>11</sup>, dans un appartement jouxtant celui de Léodile et Grégoire. Témoin des faits, Élisée les évoque quarante ans plus tard dans une lettre à Lucien Descaves où il livre quelques souvenirs sur André Léo <sup>12</sup>. Au moment de l'accident, dit-il, "Madame Champseix [...] était à Lhonnaizé, dans son pays". Confusion de sa part, car si Léodile est souvent venue à Lhonnaizé par la suite, les quelques lettres subsistantes de Grégoire à sa femme <sup>13</sup>, de septembre à novembre 1863 sont explicites : tout le monde est encore à Fontmort. S'y retrouvent Victoire, sa fille Emma et son mari, sans doute pas Délie, mariée depuis peu, qui ne paraît plus résider avec sa mère ; sont également présents à Fontmort André Léo et ses fils, ainsi que sa mère, Thalie qui, se trouvant maintenant seule au Vieux Logis, la maison Béra de Champagné, peut préférer ce lieu convivial.

Cependant, l'erreur d'Élisée m'avait amené à chercher pourquoi Léodile Champseix était en lien avec Lhonnaizé <sup>14</sup>. Il y avait, de fait, chez Alain Dalotel <sup>15</sup>, la mention d'une "madame Darbaz", visiblement proche de Léodile, lui adressant "une servante honnête de Lhonnaizé" et qui devait donc, elle aussi, habiter là. Mais le nom "Darbaz", rare en France, paraissait inconnu en Poitou. Il convenait en fait de lire "Darbez" <sup>16</sup>, nom qui, au contraire du précédent, compte de nombreuses occurrences poitevines. Mais où chercher parmi elles ? C'est Louis Vibrac <sup>17</sup> qui a su tirer le bon fil

9 Voir le récit qu'en donne *l'Enfant* (Annexe III, ci-dessous).

10 Sur la commune de Rouillé (Vienne). Aujourd'hui détruit.

11 Ou, par la suite, des Batignolles [ou square des Batignolles], comme le dit Élisée.

12 Descaves 277 / 44.

13 Descaves 512.

14 À une époque où je ne savais encore rien de Lhonnaizé et de la Bussière.

15 *La Junon de la Commune*, page 148.

16 Mauvais lecture qui se comprend lorsqu'il s'agit de manuscrits, et plus encore, d'une signature.

17 Expert en histoire champagnoise, et que je remercie de bon cœur ici.

de la pelote en trouvant dans le registre de recensement de la population de Champagné-Saint-Hilaire pour l'année 1861 un couple Darbez habitant le domaine de Fontmort et dont la femme, Emma, est la fille de Victoire Rivault, née Bellotteau, et donc la cousine germaine d'André Léo.

La famille Rivault-Darbez, cependant, disparaît de Fontmort au recensement de 1866, sans que l'on puisse rien savoir pour Lhommaizé, le registre du recensement de cette commune faisant défaut pour cette année. Par la suite, en revanche, le couple Darbez s'avère bien présent à partir de 1872<sup>18</sup> au lieu-dit de la Bussière sur les recensements de Lhommaizé. Le registre de 1891 apporte même des données inattendues : cette année-là, on compte en effet treize personnes à la Bussière : le couple Darbez, un couple de domestiques, suivis en fin de liste par "Béra, Léodile, femme de lettres", précédée de la suite improbable de huit autres "domestiques", deux filles et six garçons, âgés de 11 à 16 ans. C'est cette présence intrigante de jeunes qui m'a fait découvrir l'existence de l'*Union pour le sauvetage*, dont Emma Darbez était devenue en Poitou une participante active.

La Bussière	1	1	Darbez	Paul	68	40	Propriétaire	Chef
		2	Rivault	Emma	60	40	40	sa femme
		3	Déroche	Jean	99	40	Domestique	Domestique
		4	Paris	Agathe	49	40	40	40
		5	Suzel	Alphonse	11	40	40	40
		6	Marion	Régis	11	40	40	40
		7	Wydor	Charlotte	12	40	40	40
		8	Barbier	Louis	13	40	40	40
		9	Parisot	Henri	14	40	40	40
		10	Hainard	Prudent	14	40	40	40
		11	Le Hasif	Alexandre	16	40	40	40
		12	Delvieux	Achille	16	40	40	40
		13	Béra	Léodile	66	40	Femme de lettres	Chef

Les huit "domestiques", deux filles et six garçons de l'Union française pour le sauvetage de l'enfance, âgés de onze à seize ans, présents à la Bussière lors du recensement de 1891

Pour récapituler les choses, la famille Rivault habite donc encore Fontmort en 1863, mais ne s'y trouve plus par la suite<sup>19</sup>, car, à une date encore inconnue, et sans doute suite à un partage entre Emma et sa sœur Délie qui s'est mariée en 1860, Fontmort a été vendu, et Emma acquiert avec sa part le domaine de la Bussière à Lhommaizé, une maison de maîtres dans un petit parc, et une trentaine d'hectares de terres.

Pour trouver la Bussière, il faut emprunter la petite route de Lhommaizé à Morthemer : passée la voie ferrée de Poitiers à Limoges, on longe peu après sur la gauche un mur de clôture, percé d'un portail, entourant un espace de parc.

18 Du fait de la guerre et de la Commune de Paris, il n'y a pas eu de recensement en 1871.

19 Une énigme : Victoire disparaît à cette époque ; on ne la retrouve avec aucune de ses deux filles, et dès lors plus personne n'en parle.

Mais le domaine n'existe plus, les terres ont été dispersées, et la maison qu'ont connue Emma et André Léo aurait, m'a-t-on dit à Lhonnaizé, été abattue et reconstruite dans les années 1930. Je n'ai pas jusqu'ici retrouvé de photos de l'ancienne maison, mais il existe un dessin, récemment découvert, qui en donne une idée d'ensemble.



(Comme la légende l'indique, c'est l'œuvre de Renée, l'épouse d'Henri Rollet, qui héritera de la Bussière après le décès d'Emma. On sait que le couple Darbez occupe le rez-de-chaussée, et qu'André Léo dispose d'un appartement – cuisine, salle à manger, chambre – au premier étage. Occupe-t-elle tout l'étage ? Quelle est l'importance de celui-ci ? Y a-t-il deux séries de pièces distribuées de part et d'autre d'un couloir central, ou bien les seules pièces dont nous voyons les fenêtres, desservies par un couloir qui, sur l'autre façade, occupe l'arrière de la maison, ce que suggère, sur la droite du dessin, la place de la fenêtre décalée, aux volets mi-clos, qui doit éclairer l'escalier.)

### La revanche sur la vie

J'ai dit que l'adhésion d'Emma à l'*Union* a été pour elle une revanche sur la vie.

Jusque là, de fait, cette femme volontaire et entreprenante a connu une existence grise et sans but, "isolée dans un milieu tout différent" près d'un mari ni enthousiaste, ni enthousiasmant. Dans son texte *La Province* où elle raconte son passage en Poitou entre la fin du siège de Paris et son retour dans la capitale, début avril 1871, pour participer à la Commune, André Léo laisse entendre, sans avancer de nom et de lieu (mais l'un et l'autre sont aisément reconnaissables), que sa cousine a elle aussi le cœur à gauche, ce qui n'est guère le cas de son entourage, à commencer sans doute par son époux <sup>20</sup>.

<sup>20</sup> "isolée dans un milieu tout différent, par le seul élan du cœur, et de son esprit de justice, elle partageait toutes mes

Tout le clair de sa vie a été de gérer les terres, de faire produire son jardin qu'elle cultive en partie elle-même. Ses relations avec sa sœur Délie sont difficiles, et celles avec sa nièce Emma, morte à vingt ans, ont été douloureuses. Mais je sors là du sujet.

L'humeur de la vie à la Bussière se dévoile à nous dans un échange de lettres entre André Léo et son fils André, en 1889. Léodile est repartie depuis plusieurs mois en Italie, et André, à 36 ans, va enfin se marier, avec Laure Malézieux, de Saint-Quentin. André est alors professeur de chimie de l'Enseignement agricole, il va prendre un nouveau poste à l'École du Chesnoy, près de Montargis, et le couple loue non loin de là une maison à Saint-Firmin-des-Vignes. Mais ni l'un, ni l'autre ne possèdent de meubles, et André Léo dit à son fils d'aller puiser dans le mobilier qu'elle possède à la Bussière.

Ce qui nous apprend qu'elle y dispose d'un appartement au premier étage : cuisine installée, salle à manger complète et chambre. Léodile vient de passer chez sa cousine l'hiver 1887-88, et l'épisode n'a pas été très heureux. Elle a eu froid tout l'hiver “dans cette chambre glaciale, dont la cheminée fume <sup>21</sup>”, et lorsqu'elle descend rejoindre les Darbez pour dîner, l'accueil manque de chaleur : “Sans parler des dégoûts trop souvent éprouvés, il se passait peu de jours – quand j'arrivais pour dîner le soir – que je ne fusse accueillie par cette exclamation de ta tante : Ah ! je ne sais pas ce qu'il y a pour toi ! – Et le fait est que j'étais fort mal nourrie <sup>22</sup>”. Ce qui est pour le moins étonnant, au milieu d'un domaine agricole de trente hectares.

Il faut comprendre qu'Emma, dont les finances sont le plus souvent critiques, fait feu de tout bois : ce qu'elle produit, volailles, beurre, œufs, fromages, elle le vend, et garde chichement pour elle.

Un détail vient jeter une lumière plus vive sur cette situation. “Il y a aussi le mobilier du salon, écrit Léodile à son fils, mais c'est assez délicat vis-à-vis de ta tante, parce que cela démeublerait son grand salon. <sup>23</sup>” Autrement dit, après plus de vingt ans de résidence à la Bussière, Emma n'a pas été en mesure de se meubler convenablement, et doit compter en partie sur les meubles de sa cousine. Quant à ceux-ci, on peut douter qu'André Léo les ait réunis là au cours de ses pérégrinations. Il est plus probable qu'ils proviennent de la liquidation de la maison Béra de Champagné, le Vieux Logis, dont Emma a diligemment recueilli chez elle la part qui revenait à sa cousine.

Pas question, conclut de tout cela André Léo, que je revienne jamais en résidence à la Bussière. Et pourtant, nous avons bien la surprise de l'y retrouver en 1891. Mais la perspective a tout à fait changé.

Lorsqu'en 1888 Emma Darbez envoie à Caroline de Barrau son adhésion à l'*Union de sauvetage*, elle a déjà pensé à la question des enfants en péril, et elle fait observer à sa correspondante le danger de placer directement les enfants et adolescents recueillis dans des familles d'accueil. “Elle lui fit toucher du doigt l'erreur de la Société qui, dans son inexpérience, croyait pouvoir placer immédiatement chez des paysans de petits parisiens de 12 à 13 ans, déjà trop familiarisés avec la fainéantise, quand ce n'était pas avec des vices plus graves. Jamais, déclarait M<sup>me</sup> Darbez, des paysans n'auraient le temps, la patience, les aptitudes nécessaires, pour apprendre le maniement des instruments agricoles à des gamins qui ne s'en faisaient aucune idée, et surtout pour donner à ces gamins, élevés dans l'ignorance, le vice et la paresse, des habitudes d'ordre, de travail et d'obéissance.

“Il fallait que des personnes, à qui leur situation rendait relativement facile ce qui était impossible aux paysans, pussent d'abord recevoir les enfants chez eux, moyennant une très modique rétribution, se consacrer à leur amélioration, et ne les placer que lorsqu'ils seraient suffisamment

---

sympathies.” (André Léo, *La Province*, publiée dans « Penser la défaite et défendre la Commune dans le Poitou de mars 1871 : “La Province”, un manuscrit inédit d'André Léo. », *Tierce, carnets de recherches interdisciplinaires en histoire, histoire de l'art et musicologie*, 2016-1.

21 Descaves 639 / 162B.

22 *Ibid.*

23 *Ibid.* / 155A.

amendés et doués pour remplir convenablement les fonctions de petits domestiques de culture.

“De l'avis de M<sup>me</sup> Darbez, les personnes en question auraient là une tâche difficile, mais noble et intéressante ; et voilà pourquoi elle offrit à la nouvelle société son tranquille logis habitué à n'abriter que de paisibles propriétaires campagnards, pour recevoir quelques petits drôles, ramassés au Palais de Justice ou sur le pavé de Paris <sup>24</sup>.”

### André Léo de retour à la Bussière

On pouvait le pressentir, mais ce n'est qu'à une date assez récente que j'en ai eu la certitude. En 1891, André Léo n'est plus à la Bussière en simple villégiature ; à plus de 65 ans, avec une santé chancelante, elle est venue participer avec sa cousine à l'accueil de la jeunesse perdue.

C'est une des plus jeunes, et en même temps des plus anciennes amies d'André Léo, Élise Grimm-Chalon <sup>25</sup>, qui nous révèle le secret des choses, dans deux lettres datées de juillet et du 14 août 1894. Par la suite j'ai retrouvé cette information dans la presse <sup>26</sup>.

Dans la lettre de juillet, Élise en parle pour la première fois, alors qu'elle ignore encore la disparition d'Emma : “Et votre tâche à *L'Hommaizé*, si ingrate et si haute, y trouvez-vous parfois quelque encouragement, quelque compensation ? Je vous admire toutes deux et je vous aime davantage pour cette lutte entreprise contre le vice et l'endurcissement de ces pauvres êtres <sup>27</sup>.” Après avoir reçu la nouvelle du décès, elle revient en août sur les faits : “Votre lettre [...] m'annonce à la fois cette douloureuse nouvelle et le changement total de vie et de résidence <sup>28</sup> qui pour vous est sans doute la conséquence de la disparition de votre vaillante et affectionnée cousine. Quel déchirement pour vous, ma pauvre amie, quelle amertume de plus ajoutées à tant d'autres ! Et à part ce grand vide [176A] que laisse le départ d'une amie comme elle, il vous a fallu voir aussi disparaître avec elle l'âme de cette œuvre admirable qu'elle avait entreprise, la voir passer en mains mercenaires, renoncer vous-même à y prendre part ! <sup>29</sup>”

L'intervention d'André Léo près de sa cousine ne sera pas de très longue durée. Rentrée d'Italie à l'époque du printemps 1890, elle séjourne un temps à Saint-Firmin près de son fils et de sa belle-fille, puis gagne la Bussière vers l'automne. Mais dès la moitié de l'année 1891, elle doit repartir pour Formia, car son régisseur, Pasquale Recco, en qui elle avait jusque là eu confiance, la croyant définitivement partie, se comporte en maître dans le petit domaine et met une partie des revenus dans sa poche. Informée, Léodile le chasse. Recco lui fait procès pour rupture de contrat (bien que semble-t-il il n'y ait jamais eu de contrat, mais un simple accord tacite). Elle doit repartir, faire face au procès engagé à Naples ; elle le gagne, mais Recco va en appel. L'affaire se prolonge. Léodile gagne encore. Ce n'est qu'en février 1893 qu'elle est de retour en France, chez son fils André qui habite maintenant Nice. C'est hélas pour le retrouver bien malade, puisqu'il décède le 22 mars suivant, et qu'il lui restera à accompagner son corps jusqu'au crématorium du Père-Lachaise, seul lieu d'incinération alors existant en France.

Et la voici de retour chez sa cousine, comme en atteste un projet de testament qu'elle date de la Bussière, 10 août 1893. Ce ne sera pas non plus un séjour de longue durée, puisque, comme on vient de le voir, Emma décède le 2 juillet 1894 (suivie peu après de son mari, Paul, en janvier 1895), après quoi André Léo quitte presque sur le champ la Bussière, et pour toujours.

24 « Madame Darbez », nécrologie non signée, parue dans *L'Enfant*, n° 32, 1er mars 1895. (Texte donné ci-dessous en Annexe III.)

25 Élise GRIMM (1852-1928), quatrième et dernière fille du pasteur Daniel Grimm de Bischwiller. Éphémère épouse de l'avocat biterrois Paul Chalon. Elle aussi passionnée d'éducation. Elle entre en correspondance avec André Léo dès les années 1868-69, à propos de l'école que celle-ci veut fonder à Paris, et restera jusqu'au bout son amie fidèle. Sa dernière lettre connue est du 8 avril 1900, quelques semaines avant le décès d'André Léo.

26 Dans le *Petit Journal* du 21 avril 1893 l'article de Francisque Sarcey, partiellement reproduit ci-dessous en Annexe IV.

27 Descaves 509 / 172.

28 À cette date, Léodile a déjà quitté la Bussière et habite provisoirement à Charenton, dans un logement probablement trouvé par son vieil ami l'historien Paul Lacombe, qui réside dans cette commune.

29 *Ibid.* / 175-176A.

Je me suis demandé si elle avait définitivement renoncé à y résider. Emma qui était en grand froid avec sa sœur Délie avait fait de l'avocat Henri Rollet, qu'elle avait connu comme secrétaire général de l'*Union de sauvetage*, son légataire universel. J'avais pensé que Rollet, très pris par ses activités parisiennes, et ne venant à la Bussière que pour un bref séjour d'un mois en été, aurait pu inviter André Léo à continuer d'occuper le premier étage. Mais il n'en est rien, car dans une lettre où il répond à Lédile, le notaire poitevin Emmanuel Réau évoque une Bussière pour laquelle ni elle, ni lui n'ont d'informations précises : "On m'a dit aussi que M. Rollet était installé à la Bussière, mais je croyais que c'était seulement pour la durée des vacances. Nous verrons bien dans quelques mois si ce qu'on vous a dit est exact."<sup>30</sup>

André Léo est maintenant installée dans la banlieue est de Paris, car les loyers parisiens ne sont plus à sa portée. Installée ? c'est peut-être beaucoup dire. A-t-elle, depuis la Bussière, effectué un déménagement en règle ? On peut en douter, vu le coût, et les échos que nous en livre l'incontournable Élise Grimm.

Logée d'abord à Charenton, par l'intermédiaire probable, comme on l'a dit, de son vieil ami Paul Lacombe qui y réside, elle vient s'établir dans ce qui sera sa dernière demeure, le 13, rue des Épinettes, dans la commune voisine de Saint-Maurice.

Nous ne sommes pas loin de Paris, mais au dire des amis, les lieux sont très mal desservis. Élise Grimm, que ses fonctions d'enseignante pédagogue à Nancy appellent de temps en temps dans la capitale, s'y risque, et en revient avec un froid dans le dos. Il paraît bien que l'installation de Lédile est minimaliste. Un détail inquiétant : souvent étendue dans son lit, qu'elle s'y repose, ou qu'elle y traverse des nuits sans sommeil, elle n'a pas près d'elle de table de chevet. Pour s'éclairer, elle pose un bougeoir sur son lit, mais, pour que la lumière soit à bonne hauteur, elle l'a placé sur un dictionnaire. Et si venait un évanouissement, ou tout simplement un assoupissement nocturne ? Heureusement, nous le savons, Lédile n'est pas morte brûlée vive dans son lit.

Le dénuement que nous pressentons n'arrête pas, cependant, la force active d'André Léo. Après tous ces échecs, politique (s'il y a eu de sa part tentation politique), social, pédagogique, éditorial, et maintenant humanitaire, accompagnant ses grandes épreuves familiales, elle reprend le flambeau, recommence à écrire et à publier. En ces toutes dernières années, elle donne successivement *la Famille Audroit*, *Coupons le câble*, et ce que je tiens pour son testament militant et moral, *En chemin de fer*. Testament, certes, parce qu'elle y livre une synthèse de son cœur et de sa pensée. Mais qui n'est sans doute pas pour elle une conclusion de sa vie d'écriture. Car j'aime à penser qu'elle n'a pas vu arriver la mort, qui l'a surprise la plume à la main.

Qu'ont représenté pour elle ces quelques mois passés à la Bussière ? Sans doute, et à la fois, épreuve, car il n'était pas facile, quelle qu'ait été, sa vie durant, sa fibre éducative, de prendre en charge à son âge et dans ses déficits de santé, cette jeunesse rude et rebelle, et en même temps réconfort, de trouver encore les ressources et l'occasion d'agir.

Sentiments qu'elle a dû partager avec sa cousine Emma. Avec la satisfaction d'un labeur qui s'accomplit.

### **L'œuvre d'Emma**

Car ces cinq ou six années (de 1888 à 1894) présentent un bilan remarquable.

C'est, estime-t-on, une moyenne de huit ou dix jeunes, ou parfois plus, qui se relaient en permanence à la Bussière. Ceux qui viennent d'arriver, ceux qui préparent leur insertion dans une famille d'accueil, ceux dont le placement a connu des écueils, et qui reviennent pour un temps près d'Emma. Sans compter les uns et les autres qui viennent auprès d'elle passer un dimanche ou quelques vacances.

Les informations qui nous sont données restent un peu contradictoires. Ainsi, après un premier temps où elle accueillait garçons et filles, elle aurait décidé de ne plus prendre en charge que des garçons. Elle a restauré pour eux une ancienne bergerie qui sert de réfectoire et de séjour, et de

---

30 Lettre du 24 août 1895, Descaves 608 / 05.

dortoir la nuit. Mais on constate que le recensement de 1891 donne encore deux filles présentes à la Bussière.

Cette imprécision a peut-être une cause : depuis février 1891 (ce qui pourrait trouver son reflet dans le recensement, un peu plus tardif, puisque clos le 20 mai), viennent s'ajouter aux jeunes de l'*Union de sauvetage* les enfants que lui confie le *Patronage de l'enfance*, fondé par Henri Rollet. À titre d'exemple, au 1<sup>er</sup> mars 1894 <sup>31</sup>, les pupilles du *Patronage* en placement familial autour de Lhommaizé sont au nombre de seize, six filles et dix garçons. Il n'y aurait donc que des garçons du côté de l'*Union*, mais en même temps des garçons et des filles, peut-être en moyenne plus jeunes, envoyés par le *Patronage*.

Le numéro du 1<sup>er</sup> mars 1895 de l'*Enfant* propose une nécrologie d'Emma Darbez, anonyme, mais écrite en connaissance de cause, puisque ce journal est l'œuvre d'Henri Rollet, et de sa femme, Renée. Cet article (reproduit *in extenso* en Annexe III) dit qu'une cinquantaine de “petits vagabonds parisiens” passés par la Bussière sont maintenant implantés en Poitou. Et qu'un nombre à peu près égal “qui ont dû quitter le pays après un séjour de deux ou trois ans ont emporté avec eux des habitudes d'ordre et de travail”. Plusieurs déclarent : “C'est notre séjour chez M<sup>me</sup> Darbez qui nous a sauvés”.

Enfin, dans le bilan de la Bussière que donne M. Gayte, alors directeur, à l'assemblée générale de l'*Union de sauvetage*, en 1905 <sup>32</sup>, il apporte une chaleureuse conclusion à l'œuvre d'Emma Darbez : “Notre représentant dans la Vienne, M<sup>me</sup> Darbez, qui avait mis au service de la Société un dévouement réel, étant décédée, nous avons eu la pensée, pour des raisons très sérieuses, de ne pas la remplacer et de transporter nos enfants dans des groupes déjà formés. L'exécution de cette mesure n'a pas été possible. Les familles aussitôt que la nouvelle leur a été communiquée, ont été vivement alarmées. Plusieurs offrirent de garder les enfants gratuitement. Des scènes douloureuses se sont produites : les enfants pleuraient, les gardiens pleuraient. Il a fallu renoncer à notre projet et prendre d'autres dispositions pour éviter les inconvénients que nous redoutions, dispositions qui certainement suffiront. Nous n'avons regretté qu'à moitié notre première décision prise un peu à la hâte, car elle a été pour nous l'occasion d'une démonstration nouvelle de l'affection réelle, profonde, qui peut s'établir entre la famille et l'enfant que nous lui confions.”

### Henri Félix Rollet

Il n'est pas possible de clore l'histoire généreuse de la Bussière sans évoquer la figure d'Henri Rollet, le “dernier des philanthropes <sup>33</sup>”, déjà apparu dans cette histoire en plusieurs occasions.

Fils d'un brillant officier <sup>34</sup>, Henri Félix Rollet (Soissons, 13 février 1860-Paris 15<sup>e</sup>, 27 décembre 1934), aspire lui aussi à servir la France dans l'armée. Reçu à Saint-Cyr, il a la cruelle déconvenue d'être refusé à cause de sa mauvaise vue. Il se tourne dès lors vers le droit et, à 22 ans, le 21 août 1882, il devient avocat stagiaire au Barreau de Paris.

Longtemps après, en 1930, il se souvient de sa première cause, dans un témoignage que rapporte le journaliste Alexis Danan <sup>35</sup>: “Son client, c'est un enfant. Exactement, c'est une petite fille, hâve et triste comme le malheur, et qu'on a trouvée dans la rue se prostituant. Cette gamine entre deux gendarmes, c'est un spectacle dont jamais il ne délivrera sa mémoire.

“ – Maître, dit le président, vous avez la parole...”

“ – Sur quoi veut-on que je plaide ? proteste le jeune avocat. Le dossier est vide. Cette enfant,

31 *L'Enfant*, n° 29.

32 *Bulletin de l'Union française pour le sauvetage de l'enfance*, n° 15, janvier-avril 1895, p. 19.

33 Cf. Paul BERTRAND, *Monsieur Rollet, “le dernier des philanthropes”*, Vanves, Publications du C.T.N.E.R.H.I. [Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations], 1986.

34 Son père, Charles Edmond Félix (Châtel-Censoir, Yonne, 21 septembre 1830-Cestas, Gironde, 30 octobre 1913), a connu une belle carrière, achevée comme général de division, après avoir participé sous l'Empire aux campagnes de Crimée, d'Italie, d'Alsace (où, bien que blessé à Reischhoffen, il commande la citadelle de Strasbourg pendant toute la durée du siège), avant d'être affecté en Afrique.

35 Dans le numéro du 29 octobre 1930, p. 2, de *Paris-Soir*, « M. le juge Rollet, Vincent de Paul de ce temps, parle de l'enfance malheureuse ».

qui est-elle ? D'où vient-elle ? À la suite de quelles circonstances s'est-elle dégradée ? Ni vous ni moi n'en savons rien, messieurs.

“ – C'est la procédure ordinaire du flagrant délit, maître. Puisque les faits sont patents...

“ Maître Rollet ne veut rien entendre. On ne peut pas, prétend-il, juger sainement des faits de cet ordre, si l'on en ignore les causes sociales. Il sollicite le renvoi de l'affaire à huitaine, et l'obtient, simplement parce que c'est l'usage que le tribunal se montre accommodant quand un avocat tout frais investi fait ses premières armes devant lui.

“ Huit jours plus tard, le défenseur déploie à la barre un dossier complet. Il s'est chargé de l'enquête lui-même. Et il apporte la preuve que sa cliente hélait le passant, au coin des rues, sur les ordres de sa mère.

“ Le jeune avocat ferme son dossier.

“ – Maintenant, messieurs, dit-il, si vous décidez d'envoyer ma cliente en prison, vous le ferez en connaissance de cause...”



*À la Bussière, au cours des années 1920, Henri Rollet (avant-dernier à droite) avec sa seconde épouse, Fanny, dite Nina, les de Toro, beaux-frère et sœur d'Henri Rollet (Camille de Toro est la sœur aînée de Nina), d'anciens pensionnaires des lieux et leurs familles.*

Avec cette affaire, Henri Rollet le reconnaît lui-même, il a irrévocablement mis la main dans l'engrenage.

“ Sa vocation, désormais, est fixée, *poursuit Danan*.

“ Il ouvre, rue de l'Ancienne-Comédie <sup>36</sup>, une boutique singulière, sur le fronton de laquelle un calicot promet aux enfants sans foyer un asile gratuit et du travail. Les passants s'esclaffent, mais la clientèle espérée vient. D'abord dix gamins, un peu méfiants, taciturnes, flairant le piège et l'embûche. Puis vingt. Puis cinquante. Puis cent cinquante... De tous les aspects, de tous les âges. Le soir, des élèves des grandes écoles, particulièrement de Normale, réconfortaient ces épaves avec des mots simples. Des artistes de l'Odéon disaient des vers. La musique des strophes détendait ces

<sup>36</sup> Au n° 13.

mutismes sauvages, déridait ces fronts où la rancune faisait mûrir le crime.

“ – Je crois, dit le bon juge, que nous avons fait là d'utile travail. Je crois que nous avons opéré des sauvetages...”

Quand Caroline de Barrau et Pauline Kergomard annoncent en 1887 la fondation de l'*Union française pour le sauvetage de l'enfance*, “j'accourus, raconte Henri Rollet <sup>37</sup>, je présentai mes enfants. On est déjà effrayé du nombre et de la qualité de mes protégés... On m'adopte, quand même, comme secrétaire général de l'œuvre naissante. Étant embarqué en excellente compagnie, je peux croire alors que je vais obtenir plus rapidement les réformes radicales qui seraient nécessaires, indispensables. Au jour le jour, il faut recueillir les enfants auxquels l'autorité judiciaire me permet de m'intéresser, et que je veux examiner de près, avant de décider de leur sort. C'est la création du premier centre de triage... de ces centres de triage que nous réclamons encore aujourd'hui. 14, place Dauphine, c'est bien petit, les garçons ont leurs fenêtres donnant sur le quai de l'Horloge, les filles bien au soleil, sur la place Dauphine : voilà nos débuts.”

Ayant commencé seul son entreprise, Henri Rollet trouve une active collaboratrice en la personne de Renée Janet qu'il épouse le 21 décembre 1891. De plus, Renée, jouissant d'un certain patrimoine, apporte un appréciable soutien financier à son mari dont les revenus gagnés jusqu'ici à défendre les enfants malheureux ne sont pas très florissants.

L'œuvre accomplie par les Rollet à Paris prend de l'ampleur. Henri Rollet a en effet quitté au bout de deux ans l'*Union de sauvegarde* dont il considère que les choix deviennent trop élitistes : ne prendre en charge que des enfants adoptables, ou du moins dont les parents (et surtout le père) ont perdu toute puissance paternelle. C'est, s'exclame-t-il, renvoyer à la rue la moitié des enfants dont je m'occupe. Il fonde une nouvelle association, le *Patronage de l'enfance et de l'adolescence* <sup>38</sup>, qui, après des pérégrinations dans des lieux précaires, s'installe en 1912 dans des bâtiments neufs, au 379, rue de Vaugirard.



Le temps est bien rempli pour Henri Rollet qui passe ses journées au Palais, à défendre les gamins qui lui échoient, et enchaîne ensuite avec ceux dont il a pris la charge. Les vacances

<sup>37</sup> Dans *l'Enfant*, n° 11 de 1934, p. 3.

<sup>38</sup> Appelé par la suite “*Patronage Rollet*”. Il va subsister jusqu'en 1948.

judiciaires sont bienvenues, qui permettent au couple de passer quelques semaines de repos à la Bussière. Renée aime particulièrement les lieux. Lorsqu'elle commence à écrire pour la revue *l'Enfant* (fondée en janvier 1891 par H. Rollet) la longue suite d'articles qu'elle lui donnera, elle les signe *Renée de la Bussière* (souvent R. de la B.).

La vie des Rollet va être de plus en plus totalement consacrée à leur œuvre. C'est hélas d'autant plus vrai qu'ils ont le malheur de perdre jeunes leurs deux enfants. La tuberculose est entrée dans la famille. Née en 1895, la petite Germaine décède en 1898 d'une méningite tuberculeuse. Le 6 septembre 1901, c'est au tour de Jean, en vacances en Gironde chez ses grands-parents, de mourir de tuberculose à sept ans. La page cruelle n'est pas close, car Renée se sait elle-même atteinte.

Désormais, pour les Rollet, leurs seuls enfants sont ceux qu'ils accueillent.

Les coûts des œuvres finissent par dépasser les ressources des Rollet. En 1913, Henri vend le domaine, se réservant cependant l'usage des bâtiments. Le couple continue d'y venir en vacances, mais pour Renée, les jours sont comptés. Elle décède rue de Vaugirard le 13 décembre 1919.

La mort de sa femme place Henri Rollet devant une perspective difficile. La mère de Renée étant disparue alors que sa fille est toute jeune, M. Janet a recruté une gouvernante, Stéphanie Tupin, dont il a eu deux filles, Camille en 1885, et Fanny, dite Nina, le 25 décembre 1887. Stéphanie a pris soin de Renée pendant toute son enfance. L'aînée des filles, Camille, s'étant mariée en 1908, les Rollet ont accueilli chez eux Stéphanie et Nina. Précédant de peu Renée, Stéphanie Tupin s'éteint le 15 février 1918. Henri et Nina, maintenant âgée de 31 ans, se retrouvent seuls dans la maison construite pour les Rollet sur le terrain du *Patronage*, rue de Vaugirard. Guère envisageable que la situation se prolonge, et impensable pour Henri Rollet qu'il se sépare de Nina, seule et sans ressources. Il prend la décision de l'épouser en 1919.

Je n'évoquerai pas tout ce qu'a été l'activité d'Henri Rollet, ses fondations, ses interventions pour modifier le droit français en faveur des enfants, son insistance pour obtenir la création de tribunaux spéciaux pour les mineurs. Sur ce dernier point, c'est chose faite avec la loi du 22 juillet 1912. Le 4 mars 1914, Henri Rollet est nommé juge au Tribunal pour les enfants de la Seine. Il le demeurera jusqu'à la limite d'âge de 70 ans, en 1930.

Dès lors, bien que sa santé soit devenue chancelante, il reprend avec joie sa robe d'avocat. Ce ne sera que pour quelques années, car son état général se dégrade. Il donne sa démission d'avocat pour le 1<sup>er</sup> janvier 1935, mais la mort vient le saisir peu avant, le 27 décembre 1934.

On ne sait pas jusqu'à quelle date Henri Rollet, maintenant accompagné de Nina, a continué ses séjours à la Bussière. La photographie donnée ci-dessus atteste qu'ils y sont venus au moins une fois. L'accueil des enfants s'y poursuit-il ? On n'en voit plus trace après la guerre. S'il y a bien des "pupilles" lors des recensements de 1896, 1901 et 1906, pour lesquels, à ces deux dernières dates, on précise qu'ils sont chez M. Rollet, leur présence est attestée au hameau de la Bussière pour la dernière fois en 1911<sup>39</sup> : Henri Nicolle (11 ans), de Paris, et les deux frères François (10 ans) et Jean (7 ans) Chapron, de Ploeuc-sur-Lié (Côtes-d'Armor), confiés à la veuve Victoire Rimpault. Mais s'agit-il encore du *Patronage* ?

Jean Pierre Bonnet,  
28 juillet 2019

---

39 Est-ce toujours dans l'ancien domaine d'Emma Darbez ?

## Annexe I

*Le Rappel*, 27 mai 1887, page 3

Nous recevons et nous nous empressons de publier la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur en chef du *Rappel*,

Sous cette rubrique : « les Enfants martyrs », *les faits divers* et les comptes rendus des tribunaux nous racontent tous les jours des crimes odieux.

Un jour, c'est une femme qui renferme son bébé dans un placard, privé de lumière, d'air, de nourriture et des soins les plus élémentaires. La veille, c'était un homme qui brisait à coups de chenets les membres de son fils âgé de trois ans. Une autre fois, le mari et la femme, associés pour cette infamie, tenaient leur enfant dans une espèce de soupente, blotti dans une caisse trop étroite, plié en deux et « baignant dans ses ordures ». Celui-ci a été brûlé ; celui-là a été condamné à monter et à descendre l'escalier qui va de l'appartement au grenier, portant par surcroît un poids trop lourd dans chacune de ses petites mains. Un autre...

Tout ce que la férocité a de plus terrifiant, tout ce que la cruauté peut imaginer de plus odieux, on le trouve dans ces lugubres histoires ; il semble que toutes les variétés existent dans l'espèce des parents dénaturés et des exploiters d'enfants. Les uns assomment d'un seul coup, les autres font durer la torture. Ceux-ci martyrisent sous prétexte de « correction salutaire », et croient ou font semblant de croire qu'ils exercent non seulement un droit, mais un devoir, un sacerdoce ; ceux-là martyrisent par simple *bruterie*.

Les uns veulent se débarrasser de l'enfant qui les gêne et espèrent échapper à la justice en le faisant mourir à petit feu au lieu de le tuer d'un seul coup ; les autres, aigris par les difficultés, par les souffrances et aussi par les injustices de la vie, sous l'empire d'une sorte de vertige, croient se soulager en torturant de plus faibles qu'eux. Il y en a qui martyrisent par cupidité – le passant s'attendrit à la vue d'un petit être pâle, chétif, affamé, estropié, râlant.

Ajoutons à cela une autre série d'enfants martyrisés : ceux-là que l'on déprave, et votre conscience sera révoltée, votre âme meurtrie, et vous aurez honte pour le pays dans lequel de telles turpitudes se commettent, et vous aurez honte pour l'humanité.

Deux députés, MM. Belle et Yves Guyot <sup>40</sup>, ont proposé en mars dernier de modifier le Code pénal pour que désormais les crimes contre les enfants puissent être frappés de peines égales (ce n'est, à notre avis, qu'un minimum) à celles qui atteignent les crimes contre les adultes. Ce n'est pas assez de féliciter ces messieurs de leur généreuse initiative, il faut encore s'associer à eux pour obtenir du pouvoir législatif, et le plus tôt possible, qu'il soit donné suite à leur proposition. Le temps presse, tout délai est funeste, les crimes deviennent tous les jours plus nombreux et plus atroces.

Mais si la loi punit le criminel, elle a quelque peine à le découvrir et elle n'y réussit pas toujours ; les bourreaux d'enfants se cachent, la lâcheté des voisins se fait leur complice ; aussi les arrestations sont-elles peu nombreuses, elles sont toujours tardives et les malheureux petits martyrs profitent rarement de leur délivrance soit parce que leur santé est perdue, soit parce qu'il demeurent estropiés, soit enfin parce qu'ils succombent bientôt après avoir été arrachés à leurs tortures.

C'est pourquoi l'initiative individuelle doit se faire la vigilante auxiliaire de la loi ; elle doit aussi en combler les lacunes en créant une Société protectrice de l'enfance qui cherche et découvre les monstruosité pour les faire cesser, et surtout qui les présente pour les prévenir, car il s'agit moins ici de faire punir le crime que de le rendre impossible.

Théoriquement, la Société du sauvetage de l'enfance se proposerait d'étudier les moyens légaux propres à protéger efficacement les enfants contre les parents dénaturés, et à les leur enlever

<sup>40</sup> Antoine Dieudonné BELLE (1824-1915), député (1876-1889), puis sénateur (1894-1915) d'Indre-et-Loire ; Yves Guyot (1843-1928), homme politique, journaliste et économiste, député de Paris (1885-1893), ministre des Travaux publics (1889-1892).

définitivement lorsque ces parents auraient mérité ou subi une condamnation pour mauvais traitements, cruauté, exploitation systématique et dépravation flagrante.

Pratiquement, la Société du sauvetage de l'Enfance se donnerait pour tâche de surveiller les rues, d'explorer les garnis et les quartiers besoigneux où la misère et la promiscuité engendrent les querelles, la haine et la démoralisation, et encore de stimuler le zèle de l'inspection administrative (assistance publique, colonies pénitentiaires) pour prévenir des abus analogue à ceux qui ont été récemment découverts à Mettray et à Porquerolles <sup>41</sup>.

Pour atteindre ce but, il faut beaucoup de dévouement et beaucoup d'argent ; nous demandons l'un et l'autre à tous ceux qui sont comme nous désolés et indignés des crimes qui se commettent contre les enfants et qui sentent leur responsabilité engagée à les combattre et à les empêcher.

Nous recevrons avec reconnaissance toutes les adhésions morales que l'on voudra bien nous envoyer, nous réservant de recueillir des souscriptions lorsque nous serons en nombre pour composer un bureau et discuter des statuts.

CAROLINE DE BARREAU [sic],  
directrice de l'Œuvre des libérées de Saint-  
Lazare, 10, avenue de Tourville.

PAULINE KERGOMARD,  
Inspectrice des écoles maternelles, mem-  
bre du conseil supérieur de l'instruction  
publique, 53, avenue des Gobelins.

## Annexe II

*Le Radical*, 11 juin 1887, page 2

Une association protectrice de l'enfance contre les parents dénaturés, vient de se fonder à Paris, sous le titre de : « Société de sauvetage de l'enfance ».

Cette société a pour but humanitaire de surveiller les quartiers populeux, où la misère et la promiscuité entraînent tant de malheurs et de honte, d'empêcher les mauvais traitements dont les enfants sont souvent victimes de la part de parents indignes, et de venir en aide pécuniairement aux déshérités.

M<sup>mes</sup> Caroline de Barrau, directrice de l'Œuvre des libérées de Saint-Lazare, et Pauline Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles, membre du conseil supérieur de l'instruction publique, sont chargées de recueillir toutes les adhésions à cette œuvre philanthropique et moralisatrice.

---

41 Les colonies de Porquerolles et de Mettray ont connu l'une et l'autre de sérieux désordres au cours des années 1886-1887. L'esprit qui a présidé à la fondation de ces deux institutions est bien différent. Mettray (Indre-et-Loire) a été voulu par l'avocat philanthrope Frédéric Auguste Demetz (1796-1873) qui ouvre les lieux aux premiers colons en 1840. Pendant 33 ans, et jusqu'à son décès, il dirige lui-même la fondation. Mais après sa disparition, la colonie agricole évolue dans un sens disciplinaire et répressif, dont les abus sont dénoncés par une campagne de presse (cf. la *Lanterne* du 25 mars 1887 : « À Mettray. Un scandale à la Colonie pénitentiaire »). La colonie agricole de Mettray persistera cependant jusqu'en 1939. Le projet de Porquerolles est bien différent. Acquéreur de l'île en 1881, Léon de Roussen envisage pour sa mise en valeur la création d'un *Centre d'éducation et de patronage des jeunes détenus mineurs* envoyés par l'Assistance publique dans un cadre de réinsertion par le travail. L'absence d'éducateurs qualifiés, les mauvais traitements subis par les colons de la part d'un encadrement inapte et violent suscitent en juillet 1886 une révolte générale qui amène l'intervention des autorités civiles et un procès où toutes les parties, le couple Roussen, les gardiens, et certains des colons, sont inculpés.

## Annexe III

*L'Enfant. Organe des sociétés protectrices de l'enfance*, n° 32, 1<sup>er</sup> mars 1895, p. 3-4

Madame Darbez <sup>42</sup>

Le Patronage <sup>43</sup> a éprouvé une grande perte, dans la personne d'une de ses correspondantes les plus dévouées, les plus infatigables, une de celles qui obtenaient les meilleurs résultats dans cette tâche si difficile du relèvement de l'enfance abandonnée.

Nous voulons parler de Madame Darbez, dont nous avons bien souvent entretenu nos lecteurs, et qui est morte le 2 juillet dernier, après une douloureuse maladie, dans sa propriété de la Bussière, à Lhommaizé (Vienne). Hâtons-nous de dire qu'elle a pris les mesures nécessaires pour que son œuvre fût continuée.

L'exemple de Madame Darbez est bien fait pour encourage les personnes dévouées qui, prêtes à se consacrer dans la mesure du possible au soulagement des enfants malheureux, sont retenus par un manque de ressources qui leur fait craindre de ne pouvoir remplir leur tâche.

Nous serions heureux si un rapide exposé des résultats obtenus par Madame Darbez, sans aucune fortune personnelle, sans autre secours que son grand cœur, son activité infatigable, et son entente des choses de la campagne, pouvait décider quelques âmes vaillantes et charitables à suivre l'exemple de cette noble femme grâce à qui tant de petits délaissés, déjà viciés par l'abandon et les mauvais exemples, sont devenus des hommes de bien.

Mariée, mais n'ayant pas d'enfants, Madame Darbez jusqu'à l'année 1888 ne s'occupait guère que de l'administration et de l'amélioration de son petit domaine de la Bussière. La vie simple de la campagne lui convenait, mais quelque chose manquait à son cœur... ce cœur qui n'ayant pas connu les joies de l'amour maternel devait facilement se laisser saisir par un amour universel pour les petits déshérités que la mort a privé de leur mère et pour les petits orphelins dont les mères sont vivantes. Déjà, dans ses loisirs, Madame Darbez avait étudié quelques questions relatives à l'enfance abandonnée : elle pensait avec douleur à ces petits malheureux qui, ramassés tôt ou tard pour de minimes délits, étaient envoyés dans une maison de correction où, malgré les plus généreux efforts des directeurs, la trop grande agglomération d'éléments mauvais rend presque inévitable la contagion du vice.

Il lui semblait que, par des procédés plus simples et moins [p. 4] coûteux, on devait pouvoir obtenir de meilleurs résultats que dans ces vastes colonies où l'on s'efforce, bien souvent en vain, de transformer les petits vagabonds et les petits mendiants en bons ouvriers agricoles. Mais comment y parvenir ? Elle ne le voyait pas bien encore.

Un jour, elle lut dans les journaux parisiens un article qui fut pour elle une révélation. Il venait de se constituer une société : « l'Union française pour le sauvetage des enfants maltraités ou en danger moral », dont le but était justement d'arracher les enfants à la maison de correction, dans tous les cas où ils n'étaient pas assez pervertis pour que cette tentative ne pût être efficace, et de les éloigner des dangers et des tentations de la grande ville en les plaçant isolément à la campagne, dans d'honnêtes familles de cultivateurs.

Aussitôt, Madame Darbez se mit en rapport avec Madame de Barrau, l'une des fondatrices de l'Union française <sup>44</sup> qui devait, hélas ! être enlevée trop tôt à son œuvre. Elle lui fit toucher du doigt l'erreur de la Société qui, dans son inexpérience, croyait pouvoir placer immédiatement chez des paysans de petits parisiens de 12 à 13 ans, déjà trop familiarisés avec la fainéantise, quand ce n'était pas avec des vices plus graves. Jamais, déclarait M<sup>me</sup> Darbez, des paysans n'auraient le temps, la patience, les aptitudes nécessaires, pour apprendre le maniement des instruments agricoles à des gamins qui ne s'en faisaient aucune idée, et surtout pour donner à ces gamins, élevés dans

42 [Note de JPB] Cet article n'est pas signé.

43 [*id.*] Rappelons que le *Patronage* est la première association fondée par Henri Rollet.

44 [*id.*] On peut penser que ce fut par l'intermédiaire d'André Léo.

l'ignorance, le vice et la paresse, des habitudes d'ordre, de travail et d'obéissance.

Il fallait que des personnes, à qui leur situation rendait relativement facile ce qui était impossible aux paysans, pussent d'abord recevoir les enfants chez eux, moyennant une très modique rétribution, se consacrer à leur amélioration, et ne les placer que lorsqu'ils seraient suffisamment amendés et doués pour remplir convenablement les fonctions de petits domestiques de culture.

De l'avis de M<sup>me</sup> Darbez, les personnes en question auraient là une tâche difficile, mais noble et intéressante ; et voilà pourquoi elle offrit à la nouvelle société son tranquille logis habitué à n'abriter que de paisibles propriétaires campagnards, pour recevoir quelques petits drôles, ramassés au Palais de Justice ou sur le pavé de Paris.

Quand se fondèrent de nouvelles œuvres (notamment le Patronage de l'enfance et l'Orphelinat de la Seine) dont le but se rapprochait de celui de l'Union française, les directeurs de ces œuvres, ayant entendu parler des résultats déjà obtenus par le dévouement de M<sup>me</sup> Darbez, la prièrent de vouloir bien accueillir également leurs pupilles, et elle ne les repoussa pas, car elle avait pour principe qu'il faut apporter son concours partout où il peut être utile.

Dans une vieille bergerie abandonnée, M<sup>me</sup> Darbez fit pratiquer quelques réparations et installa à peu de frais un petit dortoir d'une dizaine de lits. Elle avait déjà un bon ménage de domestiques ; elle prit en plus un bon ouvrier, veuf, père de famille, habile à tous les travaux des champs, qui devait pouvoir lui rendre à elle-même de nombreux services, et surtout être le surveillant des enfants. Elle reçut ceux-ci par tout petits groupes (pas plus de deux ou trois à la fois)<sup>45</sup>, et se mit en devoir, avec l'aide du surveillant, de refaire leur éducation morale et de les habituer à tous les travaux de la campagne. Certes, elle fut parfois déconcertée au début par la force d'inertie, entrecoupée d'accès de violence extrême qu'opposaient les nouveaux venus à ses bienveillants efforts, mais avec de la patience et du cœur, on vient à bout de tout. Peu à peu, les moins mauvais s'amendèrent, se mirent au travail, et elle put les placer et en recevoir d'autres. Les premiers, à vrai dire, n'auraient pu se tirer d'affaire seuls, mais chaque jour de congé les voyait accourir chez M<sup>me</sup> Darbez, ils y trouvaient des vêtements pour remplacer les leurs quand ils étaient usés, un refuge momentané en cas de chômage ou de maladie, et toujours de bons conseils et de l'affection.

Il n'y avait jamais plus de huit ou dix enfants à la fois chez M<sup>me</sup> Darbez, l'installation d'un plus grand nombre lui aurait causé trop de frais. D'ailleurs, elle voulait un asile moral, un petit groupe familial, non une colonie.

Dès qu'un de ses petits pensionnaires était devenu gentil et travailleur, M<sup>me</sup> Darbez le louait pour sa nourriture ou un modeste gage à un brave métayer des environs, et un nouvel arrivant venait occuper la place vacante, pour être à son tour mis en condition dès que faire se pouvait. Ainsi M<sup>me</sup> Darbez réunit peu à peu dans la région un assez grand nombre d'enfants, sur lesquels elle ne cessait d'exercer une surveillance active, et qu'elle reprenait chez elle toutes les fois qu'il y avait nécessité.

Certes, elle eut souvent à s'imposer un grand surcroît de fatigue pour ces petits déshérités dont elle avait voulu se faire la protectrice et presque la mère. Elle est morte à 65 ans, alors que, jusqu'à ces derniers temps, sa robuste constitution paraissait lui présager une vie plus longue.

Mais, en moins de six ans, que d'enfants ont été sauvés par elle !

Une cinquantaine de petits vagabonds parisiens, de petits misérables qui, livrés à eux-mêmes, seraient devenus dangereux pour la société, sont maintenant de jeunes domestiques de culture honnêtes et laborieux. Ils prendront racine dans la région et y deviendront peut-être propriétaires plus tard.

Un nombre à peu près égal d'enfants qui, pour des raisons diverses, ont dû quitter le pays après un séjour de deux ou trois ans ont emporté avec eux des habitudes d'ordre et de travail leur permettant partout de gagner leur vie honnêtement. Nous avons entendu plusieurs d'entre eux

---

45 [Note de JPB] L'expression n'est pas claire : Emma ne reçoit à la fois que deux ou trois *nouveaux*, mais la rotation du total des enfants et adolescents présents en même temps à la Bussière est de l'ordre d'une dizaine, ou peut-être un peu plus à partir du moment où viennent s'ajouter à ceux de l'*Union* les sujets du *Patronage* d'Henri Rollet.

déclarer : « C'est notre séjour chez M<sup>me</sup> Darbez qui nous a sauvés. »

Avouez qu'on a souvent donné sa vie pour des causes moins nobles que celle-là !

## Annexe IV

*Le Petit Journal*, 21 avril 1893, page 1

[Emma Darbez et André Léo.]

*Extrait de l'article de Francisque Sarcey, « Les Orphelins »*

[...] Il fallait dépayser le petit Parisien qu'on prétendait acclimater à la vie rurale ; il fallait le plonger tout entier et seul dans un milieu campagnard et ne lui donner pour camarades que de petits paysans.

On est en train, à l'orphelinat de la Seine, de poursuivre cette expérience.

Il y avait, parmi les orphelins devenus pupille de la Société, trois enfants dont on ne pouvait rien faire à Paris ; l'un des trois parce qu'il lui manquait l'aptitude aux industries parisiennes, qui exigent une main légère et vive ; les deux autres, parce qu'ils avaient, au contraire, trop d'aptitudes à suivre leurs fantaisies, à abuser des facilités que Paris offre de toutes parts à ceux qui veulent s'amuser.

Il y a, dans le département de la Vienne, une dame riche <sup>46</sup> qui occupe sa vie à des œuvres de charité ; c'est M<sup>me</sup> Darbez. Elle offrit à la Société de les prendre dans sa ferme à Lhommaizé. On les lui envoya. M<sup>me</sup> Darbez, aidée d'une autre dame, son amie, qui s'est fait dans les lettres un nom sous le pseudonyme d'André Léo, s'étudia d'abord à leur révéler la campagne ; elle les amusa avec ce que nous appelons aujourd'hui des leçons de choses, leur enseignant ce que c'était qu'une vache, qu'une haie, comment poussait le blé, d'où venait le foin, toutes choses dont nos petits Parisiens ne savaient pas le premier mot, et qui étaient pour eux des émerveillements.

« Le jour où ils découvrirent qu'un chêne peut sortir d'un gland, disait M<sup>me</sup> Darbez, leur donna le plus grand étonnement de leur vie. »

En même temps, elle leur donnait quelques leçons de lecture, d'écriture et de calcul ; quand elle les crut à point, elle plaça isolément chacun de ces trois garçons chez des paysans connus d'elle, qu'elle visite souvent, et qu'elle a intéressés à son œuvre. Le dimanche, jour de repos, les enfants viennent goûter et jouer à la ferme ; c'est pour eux une fête, et ils rentrent le soir chez eux, frais, dispos et, comme dit la chanson, le cœur à l'aise pour le travail du lendemain.

Ces trois enfants sont devenus grands ; l'un ne rêve que de garder la blouse du paysan, et il se propose, après ses trois années de service militaire, de se bâtir lui-même une maisonnette, de se marier, et de faire souche de campagnards. L'autre a plus d'ambition : il travaille pour entrer dans une ferme-école et apprendre à fond la théorie de l'agriculture. On espère l'y mener. Le troisième ne marque pas encore de désirs bien précis ; mais c'était un petit être nerveux et désaccordé ; il a prit des couleurs et des forces et il se plaît là-bas.

Vous me direz que voilà bien des efforts pour un mince résultat. Que pèse le sauvetage de trois petits malheureux, quand il y en a des milliers et des milliers qui périssent de misère ? Eh mais ! c'est toujours mieux que rien ! Et puis, si chacun dans l'humble sphère de son action, s'appliquait ainsi à tirer un ou deux pauvres diables de leur détresse, combien de maux seraient guéris du coup ! [...]

---

46 [Note de JPB] Elle aurait aimé l'être !

## Annexe V

*Le Rappel*, 12 décembre 1888, page 2

M<sup>me</sup> Caroline de Barrau

M<sup>me</sup> Caroline de Barrau est morte hier soir [18 décembre 1888]. Son corps repose, couvert de fleurs, sur le lit où elle s'est éteinte, entourée des siens dont elle était l'âme ; je lui ai donné le dernier baiser et – ne pouvant plus que cela – je voudrais parler d'elle, mais devant ce crime de la mort, je reste presque sans pensée.

Qui parlera d'elle cependant si je me tais, moi qui ai été parmi ses filles d'adoption l'une des plus aimées ; moi dont elle a fait sa collaboratrice sans cesse consultée ; moi son amie privilégiée à qui elle a permis de deviner tous les trésors de son grand cœur, de son intelligence si vaste, de son esprit si fin, de son imagination si originale et si féconde, moi qui avais pour elle une tendresse si enthousiaste, une vénération si pieuse, moi qui emploierai ce qui me reste de vie à essayer de la continuer ! Je l'ai connue et aimée comme femme, comme mère, comme amie, comme éducatrice, comme écrivain, comme bienfaitrice de toutes les souffrances...

De son étude des Écritures, M<sup>me</sup> de Barrau avait surtout retenu la parole de Jésus à ses disciples : « Vends ce que tu possèdes et distribue-le aux pauvres. » Elle avait même si bien *tout* vendu que, bien au courant de ses folies généreuses, je fus stupéfaite, il y a quelques mois, de voir à son corsage une broche ornée de perles fines ; – « C'est le portrait de ma mère, me dit-elle avec ce sourire fin qui la rendait charmante, c'est ce qui l'a sauvé. » Non seulement elle donnait tout son argent, mais elle donnait tout son temps, elle donnait tout son cœur... Elle a donné sa vie !

Cette femme exquise en qui les facultés intellectuelles égalaient les sentiments du cœur, n'était pas une *savante* ; elle ne savait pas tout mais elle avait pensé à tout, elle s'était fait des idées personnelles en tout : lettres, sciences, arts, politique, questions sociales – surtout en ce qui intéresse la femme, qu'elle croyait et qu'elle voulait l'égal de l'homme, et l'enfant, qu'elle voulait heureux – elle avait tout étudié. Combien de travailleurs de la pensée lui ont dû de lumières précieuses ! Et cependant son éducation ne l'avait pas préparée à la vie qu'elle s'est faite. Née dans la haute bourgeoisie, élevée comme beaucoup de ses égales par des gouvernantes sèches qui lui inculquaient la science enfantine à coups de règle sur le tête et la musique à coups de règle sur les doigts, elle a d'abord été tellement « simpliste », ainsi qu'elle me le disait elle-même quand elle consentait à se raconter, qu'elle a pu, pendant les premières années de son mariage, se dévouer à une vieille tante de son mari sans qu'aucune autre préoccupation vînt la troubler dans son métier de garde-malade ; elle me disait : – « Je n'aurai connu dans ce temps-là nul plaisir mondain, je n'ai fait aucune lecture d'aucune sorte ; ma malade m'a pris mes jours et mes nuits. »

Mais la maternité vint. Et, dans ce cœur et dans cette conscience d'élite, elle provoqua les recherches qui ont fait de M<sup>me</sup> de Barrau une des personnalités les plus cultivées de notre époque, une éducatrice incomparable et l'auteur de l'ouvrage le plus remarquable qui ait été écrit sur l'éducation de la femme (*la Femme et l'Éducation*), ouvrage trop peu connu pour avoir paru à l'époque de nos désastres.

À cette époque – qui la révéla à elle-même républicaine et patriote –, elle habitait sa propriété du Montagnet, si chère à son cœur, sans doute parce qu'elle s'y est fait bénir et que la « dame de la Montagne » en a été pendant quarante ans la fée bienfaitrice ; à cette époque, elle dirigeait une véritable école alimentée par ses trois enfants (une fille et deux garçons<sup>47</sup>), sa fille adoptive, M<sup>lle</sup> Amélie Leblois<sup>48</sup>, fille du pasteur de Strasbourg qui l'avait initiée aux recherches philosophiques comme M<sup>me</sup> Élisabeth Lemonnier<sup>49</sup> l'initia à l'égalité des sexes, les enfants de M<sup>me</sup> Berry<sup>50</sup>, un des fils de

47 Palmyre Caroline Amélie (1858-1919), Alexis Maurice Émile (1859-1941), Jean (1861-1934).

48 Amélie LEBLOIS voir ci-dessus la note 6.

49 Élisabeth LEMONNIER (1805, Sorèze, Tarn-1865, Paris), née Marie Juliette, dite Élisabeth, Grimailh, épouse de Charles Lemonnier. Saint-simonienne, comme son mari, fondatrice à Paris de l'enseignement professionnel des jeunes filles.

50 Eulalie BERRY voir ci-dessus la note 5. Ses quatre enfants sont Jean Aristide Gabriel (1850-?), Félix Célestin

M<sup>me</sup> Champseix (le romancier André Léo) et quelques autres, en tout dix enfants. Elle abandonna ses élèves, les confiant à son mari et à M. Ch. Lemonnier, et partit avec son amie, M<sup>me</sup> Berry, pour recueillir des blessés. Après mille difficultés augmentées par la longueur du trajet, quarante blessés furent installés dans la Montagne Noire, d'où ils repartirent – sauf un – guéris et réconfortés <sup>51</sup>.

Ces fatigues épuisèrent la santé de M<sup>me</sup> de Barrau. Il fallut cinq ans de soins minutieux et de soleil méditerranéen pour rétablir ses forces. Si elle les eût dès lors économisées, nous l'aurions encore au milieu de nous. Mais comment se reposer puisqu'il y avait tant de plaies à guérir, tant de larmes à essuyer, tant de bon grain à semer !

M<sup>me</sup> de Barrau ne cessa pas de faire le bien. Un jour, c'était une enfant maltraitée qu'elle *achetait* à son père ; le lendemain c'étaient des orphelins qu'elle plaçait à ses frais, étant à elle seule son Union française pour le sauvetage de l'enfance, dans des familles ou des établissements d'éducation ; d'autres fois c'étaient des malades qu'elle envoyait aux bains de mer ou dans des stations de montagne ; d'autre fois encore, c'étaient de jeunes filles françaises ou étrangères dont elle facilitait les études supérieures par ses générosités, par son influence, par sa chère protection à laquelle rien ne résistait ; partout c'était sa bonté active, infatigable, modeste et quasi honteuse de se révéler ainsi à tous instants.

En 1882, M<sup>me</sup> de Barrau fut appelée à la direction de l'Œuvre des libérées de Saint-Lazare, cette œuvre, jadis cléricale, devint, sous son impulsion essentiellement laïque et désintéressée. Grâce [à] son travail incessant, à sa situation morale incontestée, toutes les difficultés administratives s'aplanirent devant elle. Aussi, lorsqu'à la suite d'une divergence d'idées entre elle et son comité, elle fut amenée à donner sa démission, cette directrice incomparable laisse une société admirablement constituée, et la direction put passer sans aucune secousse entre les mains de sa collaboratrice la plus active, M<sup>me</sup> Isabelle Bogelot <sup>52</sup>, qui n'eut qu'à continuer l'œuvre si bien commencée.

M<sup>me</sup> de Barrau se lança alors à plein cœur dans l'organisation de l'*Union française pour le sauvetage de l'enfance* que j'ai eu l'honneur de fonder avec elle, ce qui est la plus douce fierté de ma vie. C'est là qu'elle a été terrassée par la mort impitoyable. Nous allons nous unir étroitement pour la continuer, nous ne la remplacerons pas.

M<sup>me</sup> [de] Barrau a été plus que ma mère et ma sœur et mon amie, elle a été la force qui m'a fait surmonter les situations difficiles. Tout ce qui m'a réussi, je le lui dois. Lorsque, grâce à son aide, je suis arrivée au conseil supérieur <sup>53</sup>, elle en a été si heureuse, pour les femmes en général et pour moi en particulier, que sa joie a centuplé la mienne. C'était délicieux d'y être par elle. Enfin, la sainte femme a été la seconde mère de mes fils <sup>54</sup> ; ma famille ne fait qu'un avec sa famille désolée... Tous nous entendons sa chère voix qui nous murmure : – Hâtez-vous d'être bons, car la vie est courte.

PAULINE KERGOMARD.

---

*Charles* (1852-1932), *Jeanne Eulalie Marie* (1856-1940) et *Marie Marguerite* (1857-1951).

51 Un des convalescents mourut de maladie.

52 Isabelle BOGELOT (1838-1923), philanthrope et féministe, fondatrice (1901) du Conseil national des femmes françaises.

53 Conseil supérieur de l'Instruction publique.

54 Lorsque ses fonctions d'inspecteur général des maternelles ont appelé Pauline Kergomard à parcourir inlassablement la France pour ses campagnes d'inspection, c'est Caroline de Barrau qui a, pendant ses absences, pris en charge ses deux fils, Joseph et Jean.